



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

22. AMICALE DES AGENTS COMMUNAUX DE LA VILLE ET DU CCAS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CREATION D'UNE SECTION DEDIEE AUX AGENTS RETRAITES

Exposé :

La Ville de Quimperlé apporte son soutien à l'association de l'Amicale du Personnel dans sa mission de création et d'entretien de lien social entre les agents municipaux.

Ce soutien est formalisé notamment par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement. Suite à l'adhésion de la Ville au CNAS par délibération en date du 3 février 2016, le montant de cette subvention de fonctionnement a été réajusté à hauteur de 5 000€.

L'amicale, désireuse de développer ses actions auprès des agents retraités de la Ville, a sollicité un soutien financier pour l'aider à la création d'une section dédiée aux retraités.

Cette section organisera des actions à caractère social au profit des retraités de la Ville.

La Ville propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000€ à l'Amicale des agents communaux.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000€ pour la création d'une section dédiée aux retraités des agents de la Ville et du CCAS de Quimperlé.

Avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 20 janvier 2017

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 1^{er} février 2017

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la majorité (1 abstention, 6 voix contre).

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

